



Nous n'accepterons pas une réorganisation expresse et bâclée qui brade les missions et les politiques du ministère

Durant toute une semaine, du 16 au 20 novembre, l'administration a imposé un rythme effréné aux organisations syndicales pour étudier en pas moins de 5 réunions les projets d'arrêtés relatif aux missions et à l'organisation des directions, délégations et du secrétariat général. Et quels étaient les délais pour préparer ces réunions ? Ridiculement courts, une seule partie des textes avait été envoyée dans une première version le 6 novembre au soir, puis une deuxième fournie avec des versions modificatives et l'ensemble des décisions d'organisation a ensuite été transmise le 13 novembre. Comment, dans ces conditions, penser qu'un réel travail de concertation peut avoir lieu avec vos représentants du personnel ? Le secrétaire général, qui coordonne ce travail, continue d'afficher sa méthode autoritaire et sa conception d'un dialogue social réduit à peau de chagrin.

Le 16 novembre, nous avons demandé à la directrice de cabinet, de desserrer une nouvelle fois le calendrier et de reporter le Comité technique d'administration centrale prévu le 3 décembre après le confinement, d'y consacrer 2 jours également au vu de l'ordre du jour très conséquent et de l'importance du sujet. A ce jour, Sophie-Justine Lieber n'a même pas daigné répondre...Et ce n'est qu'un des exemples parmi d'autres de l'état extrêmement dégradé du dialogue social au ministère.

Parce que l'avenir du ministère pour les 10 prochaines années est en jeu (nous ne nous faisons aucune illusion sur la pérennité de l'OAC, un plan de transformation en chasse un autre, avec souvent pour seule boussole la réduction des effectifs) et que les textes restent quand nos grands dirigeants ne font que passer, nous avons porté des amendements pour chacun des projets d'arrêtés et des décisions d'organisation, pour défendre nos missions et les politiques du ministère.

Quels sont nos premiers constats ? Des arrêtés souvent mal écrits, sans cohérence les uns avec les autres et qui ne font plus apparaître de nombreuses missions remises dans les décisions d'organisation.

Il faut tout d'abord rappeler que la structure de ces arrêtés a été revue au début de l'année 2020 en application de la circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail : ne figure plus dans les textes d'organisation des administrations centrales les composantes des directions en-dessous des sous-directions, en particulier les bureaux et autres structures assimilées (divisions, missions, départements, cellules, etc.). Une seule exception existe pour les délégations (4 à la DGCA, 1 à la DGP et 2 à la DGMIC) mais la décision de les faire figurer dans l'arrêté doit encore être arbitrée par le secrétariat général du gouvernement. Les niveaux infra sous-directions sont désormais détaillés dans des projets d'organisation des directions qui seront soumis à l'accord du ministre mais ne donneront plus lieu à un encadrement réglementaire au fond et à un contrôle interministériel de son respect et surtout à une présentation pour avis aux représentants du personnel.

**Pour nous contacter - SUD Culture Solidaires – 61 rue de Richelieu –
75002 Paris Téléphone : 01 40 15 82 68 sud@culture.gouv.fr**

Nous avons donc travaillé sur des textes qui ne recensent pas la globalité des missions des directions, occultant ainsi des pans entiers de politiques publiques (les festivals, les résidences, les scènes pluridisciplinaires pour la DGCA, la mission du patrimoine mondial et la mission de l'inventaire général du patrimoine culturel pour la DGP, l'action territoriale et le département des études, de la prospective et des statistiques et de la documentation au SG, le département des territoires au sein de la nouvelle délégation).

A cela se rajoute, dans les textes proposés, **un vrai problème de lisibilité et de cohérence des missions**. Les projets d'arrêtés que nous avons étudiés, sont souvent assez peu articulés entre eux, très peu harmonisés dans leur rédaction et pour certains extrêmement détaillés quand d'autres demeurent trop succincts. Au lieu de proposer une rédaction claire et cohérente des missions en partant des textes actuels et en les adaptant au nouveau contexte, les projets d'arrêtés donnent l'impression d'une rédaction bricolée, disparate, qui rajoute des couches ou supprime des paragraphes entiers sans questionner le sens global des missions et leur articulation entre les directions.

Ce que nous avons défendu par nos amendements, c'est une présentation lisible, claire et cohérente des missions, la prise en compte et la valorisation de toutes les missions réellement effectuées par les agent.e.s au sein de leurs services, avec une attention bien sûre forte aux missions des directions générales transférées au secrétariat général ou à la délégation à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle. Nous avons veillé à ce que soient précisés les rôles de chacune des directions et de leurs entités en terme de chef de filat, d'animation et de participation aux politiques publiques. Nous avons enfin demandé que les articulations entre les services concourant à une même mission soient clairement indiquées.

Nous défendrons ces positions lors du prochain comité technique d'administration centrale (CTAC) le 3 décembre.

Mais parce que nous ne voulons pas participer à un simulacre de dialogue social, **nous demandons que le CTAC soit organisé sur deux jours** afin de permettre un réel dialogue et des débats constructifs. Les instances de dialogue social ne sont pas des chambres d'enregistrement mais des lieux où la parole des personnels doit s'exprimer, être entendue et prise en compte.

Au-delà du CTAC, qui représente une étape cruciale de l'OAC mais pas son aboutissement, nous continuerons à porter la voix des agent-e-s du ministère, pour que la réorganisation de l'administration centrale se fasse AVEC et POUR les agent.e.s, en tenant compte de leur expertise et de leurs propositions.

Faisons entendre notre voix, exigeons un dialogue social de qualité pour que cette réorganisation ne se fasse pas sans nous, pour défendre le collectif de travail, nos missions et les politiques du ministère.

SUD Culture Administration centrale, le 27 novembre 2020

**Pour nous contacter - SUD Culture Solidaires – 61 rue de Richelieu –
75002 Paris Téléphone : 01 40 15 82 68 sud@culture.gouv.fr**